



MAIRIE DE LUDESSE
1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2025/03/06
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné pouvoir	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	10	01	01	00	10	10	00	00

VOTES :

Date de convocation : 31 octobre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, à 19h30, le Conseil Municipal de LUDESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, BENDAJOU DURIN Justine, CHABAUD Delphine, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents avant donné pouvoir : DESCAMPS Stéphane donne pouvoir à RABY Michel.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION / DETR 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un dossier de financement pour :

✚ Rénovation de l'ancien local pompiers de Chaynat Route d'Olloux, à réhabiliter, à assurer en alimentation en eau et en électricité et à améliorer thermiquement. Le local deviendra la salle de découpe pour la société de chasse La Perdrix. L'équipement sera entièrement financé par la société de chasse. La mairie ne prendrait en charge que l'alimentation en eau et en électricité, le matériel nécessaire à la réhabilitation ainsi que l'amélioration thermique du bâtiment :

- Alimentations = 3 600,00 €
- Huisseries = 3 212,92 €
- Matériaux = 4 252, 96 €
- Electricité et plomberie = 5 421,94 €

L'ensemble de cette opération 2026 entraîne une dépense subventionnable totale de 16 487,82 €uros H.T. La partie amélioration thermique du bâtiment représente un coût de 7 465,88 € HT (huisseries et matériaux).

Le Conseil Municipal de Ludesse, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré :
Par

Voix POUR	Voix CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

- ❖ Approuve le projet qui lui est soumis ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Dépense Totale 16 487,42 € HT	DEPARTEMENT FIC 2026 Amélioration thermique 13,58 %	DETR 2026 Bâtiments communaux 30 %	REGION Locaux de Chasse 30%	COMMUNE 26,42 % minimum
Ancien local pompiers Travaux : 16 487,42 €	2 239,76 €	4 946,34 €	4 946,34 €	4 355,62 € + TVA

- ❖ sollicite auprès de Madame la Préfète du Puy-de-Dôme, la subvention prévue au titre de la DETR 2026, Bâtiments communaux – réhabilitation et isolation thermique, pour un montant total de 4 946,34 €
- ❖ mandate le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à l'obtention de ces financements,
- ❖ précise que les crédits seront inscrits en Dépenses d'investissement au compte : 231.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Ludesse, le 17 novembre 2025

Le Maire,
Nicolas ALIZERT.

Le secrétaire de séance,
Virginie JAMOT.



A handwritten signature in blue ink, identified as Virginie JAMOT.

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le :
Publié par voie électronique et certifié
Exécutoire le :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.